



88

Répressions contre des enseignants mobilisés : non à la mise à mort des libertés démocratiques ! Non à la mise à mort du droit syndical !

Les sections FNEC-FP-FO des Vosges, FSU Vosges, CGT Educ'Action 88 et SUD Education 88 réunis en intersyndicale condamnent ce jour les procédures de répression dont sont victimes notre camarade **Alain Rey**, secrétaire départemental du Lot, ainsi que **trois autres enseignant-e-s du lycée Joseph Desfontaines de Melle**, suspendus pour une durée de quatre mois.

Dans le Lot, dans les Deux-Sèvres ou ailleurs, nous jugeons intolérables **ces procédures de répression visant à intimider des collègues** qui ont exercé leur droit syndical en contestant les E3C. **Doit-on rappeler que la liberté syndicale est au cœur des droits fondamentaux du salarié et permet plus largement, à la démocratie, de s'exprimer ?** Intimider des enseignants mobilisés par la répression, c'est fragiliser la démocratie, c'est mettre à mal nos droits les plus fondamentaux. **Nous ne saurons en être les témoins !**

Les sections FNEC-FP-FO des Vosges, FSU Vosges, CGT Educ'Action 88 et SUD Education 88 apportent leur soutien indéfectible aux collègues et personnels précédemment évoqués et **exigent l'arrêt total des mesures et procédures engagées envers nos collègues du lycée Desfontaines et notre camarade Alain Rey.**

Epinal, le 11 juin 2020

Pour la FNEC-FP-FO 88 : Odile CASSARD

Pour la FSU 88 : Nicolas THOMAS

Pour la CGT Educ'action 88 : Nicolas STARCEVIC

Pour Sud Education 88 : Etienne SIMON